

**30 mai 2023**

**Instance de gouvernance locale (Comité de Programmation)**

**Fonds Européen de Développement Régional FEDER 2021-2027 volet rural**

**32,9 millions d'euros disponibles en Bourgogne-Franche-Comté sur l'ensemble de la période (pas de tranche annuelle) et sans sous-enveloppe pré-affectée par territoire éligible (« Territoires en Action » TEA sauf les agglomérations éligibles au FEDER urbain)**

Date limite de candidature à l'A.M.I. FEDER rural publié en juillet 2022 : 31 mars 2023

Date de délibération du Pays : 26 septembre 2022

Date de début de la mobilisation locale organisée par le Pays : 10 octobre 2022

Date de version 1 des 4 fiches-action FEDER rural : 15 décembre 2022 (version provisoire pour l'AMI)

Date de dépôt de la candidature du Pays : 19 janvier 2023 (en lien avec la finalisation du TEA)

Sélection régionale de la candidature du Pays : 24 mars 2023 (en même temps que la validation du TEA)

Date d'information aux porteurs de projets de la délibération régionale exécutoire au 31 mars 2023 : 31 mars 2023

Dossiers déposés par les porteurs de projets sur la plateforme E-SYNERGIE

**Fiche-action « Renouveau urbain en milieu rural »**

Plafond maximal de la subvention FEDER rural jusqu'à 60% par projet : 1 000 000 euros

Plancher minimal de la subvention FEDER rural jusqu'à 60% par projet : 50 000 euros

Articulation avec LEADER : NON donc interdiction régionale de mettre ces projets dans les candidatures LEADER

Porteur	Projet	Coût	Appui Pays	AR* lettre intention
CUISERY	Centre bourg	415 000	22 décembre 2022	10 janvier 2023
SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN	Champ de foire	5 076 000	27 décembre 2022	11 janvier 2023
BRANGES	Futur local santé	1 130 000	5 janvier 2023	10 janvier 2023
BRANGES	Futurs commerces	1 105 000	5 janvier 2023	10 janvier 2023
LOUHANS-CHATEAURENAUD	Friche piscine	271 015,50	11 janvier 2023	17 janvier 2023
LOUHANS-CHATEAURENAUD	Place Cordeliers	278 530	11 janvier 2023	17 janvier 2023
LOUHANS-CHATEAURENAUD	Ex abattoir	320 000	11 janvier 2023	17 janvier 2023
CCAS LOUHANS	Annexe foyer log.	380 000	11 janvier 2023	17 janvier 2023
LOUHANS-CHATEAURENAUD	Ex centre secours	320 000	11 janvier 2023	17 janvier 2023
LOUHANS-CHATEAURENAUD	Place Thibert	252 000	11 janvier 2023	17 janvier 2023
<b>Envois de nouvelles lettres d'intention après pré-accords service FEDER territorial de la Direction Europe :</b>				
LA -CHAPELLE-THECLE	Futur restau. scolai.	617 800	31 janvier 2023	2 février 2023
SAINT-USUGE	Anciens commerces	1 556 693,38	6 février 2023	9 février 2023
SAINT-USUGE	Ancienne cure	1 250 000	6 février 2023	9 février 2023
SAINT-USUGE	Ancienne école	750 000	10 février 2023	16 février 2023

\* Accusé Réception délivré par le service FEDER territorial de la Direction Europe de la Région

## **Fiche action « Villages intelligents »**

Plafond maximal de la subvention FEDER rural jusqu'à 60% par projet : 1 000 000 euros

Plancher minimal de la subvention FEDER rural jusqu'à 60% par projet : 30 000 euros

Articulation avec LEADER : NON donc interdiction régionale de mettre ces projets dans les candidatures LEADER

Porteur	Projet	Coût	Appui Pays	AR* lettre intention
Bresse Nord Intercom'	Tiers Lieu PIERRE-DE-BRESSE	3 000 000	9 décembre 2022	21 décembre 2022
Bresse Initiative	Tiers Lieu LOUHANS	1 129 875	9 décembre 2022	21 décembre 2022

\* Accusé Réception délivré par le service FEDER territorial de la Direction Europe de la Région

## **Fiche-action « Mobilités durables rurales »**

Plafond maximal de la subvention FEDER rural jusqu'à 60% par projet : 1 000 000 euros

Plancher minimal de la subvention FEDER rural jusqu'à 60% par projet : 50 000 euros (20 000 pour les études)

Articulation avec LEADER : OUI avec 200 000 euros en coût total (> ou = vers FEDER et < vers LEADER)

Porteur	Projet	Coût	Appui Pays	AR* lettre intention
LOUHANS-CHATEAURENAUD	Passerelle Bram	1 132 329,53	27 octobre 2022	10 novembre 2022
SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN	Chemin piéton	370 500	9 décembre 2022	12 janvier 2023
Bresse Louhannaise Intercom'	Mobilité électrique	336 000	5 janvier 2023	Envoi à faire par BLI
LOUHANS-CHATEAURENAUD	Abords médiathèque	170 000**	11 janvier 2023**	17 janvier 2023**

\* Accusé Réception délivré par le service FEDER territorial de la Direction Europe de la Région

\*\* avant sélection régionale du programme LEADER (Assemblée régionale 26 janvier 2023)

## **Fiche-action « Tourisme durable, patrimoine et culture »**

Plafond maximal de la subvention FEDER rural jusqu'à 60% par projet : 1 000 000 euros

Plancher minimal de la subvention FEDER rural jusqu'à 60% par projet : 50 000 euros (30 000 pour promotion et communication)

Articulation avec LEADER : OUI avec 200 000 euros en coût total (> ou = vers FEDER et < vers LEADER)

**ATTENTION** : inéligibilité des hébergements touristiques confirmée dans la version 2 du 24 février 2023

Porteur	Projet	Coût	Appui Pays	AR* lettre intention
CUISERY	Le Palace	84 000**	22 déc. 2022**	10 janvier 2023**
LOUHANS-CHATEAURENAUD	Camping municipal	414 000	11 janvier 2023	17 janvier 2023
LOUHANS-CHATEAURENAUD	1 <sup>er</sup> étage Hôtel Dieu	1 115 000	11 janvier 2023	17 janvier 2023
LOUHANS-CHATEAURENAUD	Salle hommes H.D.	146 990**	11 janvier 2023**	17 janvier 2023**

\* Accusé Réception délivré par le service FEDER territorial de la Direction Europe de la Région

\*\* avant sélection régionale du programme LEADER (Assemblée régionale 26 janvier 2023)

**Les fiches-actions FEDER rural (avec leurs critères d'éligibilité, les dépenses éligibles, etc.)  
sont disponibles sur <https://www.europe-bfc.eu>**

Dijon, le **05 AVR. 2023**

**Le vice-président**  
Cohésion Territoriale

Direction Aménagement du Territoire  
Clément ALVERGNAT  
Tél : 03.80.44.34.82  
[clement.alvergnat@bourgognefranche.comte.fr](mailto:clement.alvergnat@bourgognefranche.comte.fr)

**MONSIEUR ANTHONY VADOT**  
PRÉSIDENT  
SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE  
MAISON DE L'INFORMATION, DE LA FORMATION ET  
DE L'EMPLOI  
4, PROMENADE DES CORDELIERS  
71500 LOUHANS

**Objet : lettre de notification**  
**PJ : convention du contrat en 2 exemplaires**

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer que le conseil régional, réuni en commission permanente le 24 mars 2023, a approuvé le contrat « Territoires en action » du Syndicat Mixte De La Bresse Bourguignonne.

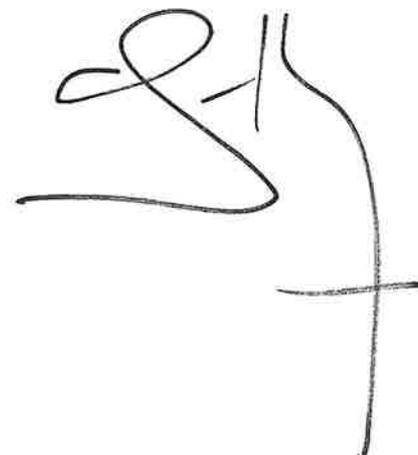
Je vous prie de trouver ci-joint deux exemplaires du contrat que nous aurons le plaisir de signer conjointement.

Avec ce contrat, la Région sera aux côtés du PETR et des porteurs de projet pour accompagner et soutenir les différentes opérations qui permettront de déployer votre projet de territoire, tout en contribuant à la mise en œuvre du SRADDET « ici 2050 ».

Je vous informe par ailleurs de la sélection par la commission permanente, ce même jour, de votre candidature à l'AMI du FEDER rural, considérant l'adossement de la stratégie présentée à la stratégie de la contractualisation « Territoires en Action » et la prise en compte des 4 thèmes suivants : Villages Intelligents – Mobilité durable – Renouvellement urbain en milieu rural – Tourisme durable et patrimoine culturel.

Nous serons amenés à nous revoir prochainement pour une signature conjointe de ce contrat important pour votre territoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Éric HOULLEY

# Exemple

**Sujet :** Re: sollicitation feder rural pour la passerelle de Bram / Accusé réception

**De :** Pays Bresse - SR <paysbresse@smbb71.fr>

**Date :** 31/03/2023, 15:52

**Pour :** [REDACTED], Frédéric BOUTCHER  
[REDACTED], Valérie PICHAND-BUSNOCCQ, [REDACTED]  
[REDACTED]

**Copie à :** Pays Bresse -AMV <paysbresse@smbb71.fr>

## MESSAGE A LOUHANS-CHATEAURENAUD

Bonjour,

Ce vendredi 31 mars, le Conseil Régional a publié sa délibération qui valide notre candidature déposée le 19 janvier 2023 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt FEDER rural : [https://abcdelib-de.bourgognefranche-comte.fr/documents/4-3\\_51907.pdf](https://abcdelib-de.bourgognefranche-comte.fr/documents/4-3_51907.pdf)

Par conséquent, vous pouvez, dès à présent, déposer votre demande de subvention FEDER rural sur la plateforme dédiée c'est à dire le portail E SYNERGIE : [https://www.europe-bfc.eu/jai-un-projet/je-depose-ma-demande/programme\\_feder\\_fse\\_21\\_27/](https://www.europe-bfc.eu/jai-un-projet/je-depose-ma-demande/programme_feder_fse_21_27/); merci de prendre connaissance de toutes les informations disponibles sur cette page internet notamment la liste des pièces à fournir : <https://www.europe-bfc.eu/ressource-documentaire/liste-des-pieces-a-fournir-a-lappui-dune-demande-de-subvention/>

Je vous encourage à prendre contact avec la personne du service FEDER rural de la Direction Europe du Conseil Régional [rural.feder@bourgognefranche-comte.fr](mailto:rural.feder@bourgognefranche-comte.fr) qui a envoyé l'accusé réception (cf ci-dessous) de votre lettre intention (attention : le montant FEDER rural indiqué dans votre lettre d'intention est devenu le plafond de cette subvention européenne).

Le Pays de la Bresse bourguignonne est dans les 6 premiers territoires (sur plus de 30 éligibles au niveau Bourgogne-Franche-Comté) à avoir obtenu la validation régionale de sa candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt FEDER rural.

*PS : ce message vaut également pour les autres lettres d'intention FEDER rural envoyées avec un courrier d'appui du Pays.*

Cordialement

Sébastien RAVET  
Chef de Projet  
Pays de la Bresse bourguignonne  
M.I.F.E.  
4 promenade des Cordeliers  
71 500 LOUHANS  
03 85 75 15 59 (touche 3 "subventions ou comptabilité")  
Nouveau courriel : [paysbresse@smbb71.fr](mailto:paysbresse@smbb71.fr)  
<http://www.pays-bresse-bourguignonne.com>

Le 10/11/2022 à 14:40, [REDACTED] a écrit :

Madame [REDACTED]

Vous informez les services de la Région de votre intention de déposer une demande de subvention de l'Union européenne au titre du programme opérationnel FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027, pour la

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

## création d'une passerelle piétonne et cyclable sur la rivière le « Solnan ».

J'accuse réception de cette lettre intention, transmise par courriel, à la date du **28/10/2022**. Vous pouvez dès lors engager les dépenses liées à votre projet. Je précise toutefois qu'en aucun cas, cet accusé de réception ne vaut promesse de subvention.

Ce projet s'inscrivant dans les orientations l'axe 5 en faveur de développement territorial et en particulier de la fiche action « **mobilités durables rurales** », nous avons pris note qu'il pourrait s'inscrire dans la stratégie territoriale (Cap 2035) du Pays de la Bresse Bourguignonne, éligible à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) rural ouvert jusqu'au 31/03/2023\*.

J'attire votre attention sur les points suivants importants :

- Votre dossier officiel de demande d'aide **pourra être déposé une fois la candidature** du Pays de la Bresse Bourguignonne **retenue\***.
- Votre **dossier** devra nous parvenir **avant** l'achèvement matériel ou la fin de mise en œuvre de votre projet. Le dépôt se fera de façon dématérialisée par l'intermédiaire du portail E-Synergie (plus d'informations sur <https://www.europe-bfc.eu/> dans la rubrique « j'ai un projet »).
- Dans l'hypothèse où votre projet serait soumis à la réglementation des aides d'Etat, toute dépense engagée (y compris le premier acte juridique tel que la signature d'un devis, d'un bon de commande etc...) auprès d'un prestataire ou d'un fournisseur **avant le 28/10/2022** rendrait l'ensemble de l'opération inéligible. Dans le cas contraire, les dépenses relatives à votre projet engagées à compter du 1er janvier 2021 pourront être incluses dans l'assiette éligible au financement européen.
- Pour tout échange avec le service instructeur, je vous invite à utiliser l'adresse suivante : [rural.feder@bourgognefranchecomte.fr](mailto:rural.feder@bourgognefranchecomte.fr)

Cordialement

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

[REDACTED]  
Direction Europe et Rayonnement international  
Chargée de gestion fonds européens  
FEDER Territorial  
Tel. 03 81 61 63 36  
4 square Castan – CS 51857  
25031 BESANÇON CEDEX

*Pensez Environnement : n'imprimez que si nécessaire.*

De : [REDACTED]

Envoyé : vendredi 28 octobre 2022 16:18

À : rural feder <[rural.feder@bourgognefranchecomte.fr](mailto:rural.feder@bourgognefranchecomte.fr)>

Cc : [REDACTED], Valérie FICHARD-DUCROUX <[valerie.fichard@bourgognefranchecomte.fr](mailto:valerie.fichard@bourgognefranchecomte.fr)>

[REDACTED] Pays Bresse -AMV <[paysbresse@smbb71.fr](mailto:paysbresse@smbb71.fr)>

Objet : sollicitation feder rural pour la passerelle de Bram

Bonjour Madame, Monsieur

Suite à nos récents échanges avec le Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne et le courrier que nous a transmis ce même syndicat ce jour ( en pièce jointe)

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

# DEMANDE D'AIDE DANS LE PORTAIL E-SYNERGIE – PROGRAMME FEDER-FSE+ 2021-2027

AVANT DE DÉPOSER VOTRE DEMANDE D'AIDE, NOUS VOUS INVITONS À CONTACTER LE SERVICE  
GESTIONNAIRE EN CHARGE DE VOTRE DOSSIER.



Pré-requis techniques

Connexion au portail e-synergie

## RESSOURCES UTILES

[DS\\_Notice eSynergie BFC V1 21-27 \(2,11 Mo, docx\)](#)

[Liste des pièces à fournir \(www.europe-bfc.eu\)](#)

[Liste des catégories de dépenses à sélectionner 2022 V3 \(38,56 Ko, docx\)](#)

[Guide des indicateurs \(www.europe-bfc.eu\)](#)

[Guide des principes horizontaux \(www.europe-bfc.eu\)](#)

## CONTENUS ASSOCIÉS

[Contacts utiles](#)